

ECOLE RURALE : QUELS ATOUTS ?

nov-déc 2003

Pierre CHAMPOLLION

Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional
Co-responsable de l'Observatoire de l'Ecole Rurale (OER)
Consultant de la Fédération Française d'Economie Montagnarde (FFEM)

Les atouts de l'école rurale

L'école rurale, notamment dans ses formes de scolarisation spécifiques, contrairement aux préjugés qui avaient cours jusque dans les années 1990, vaut d'abord par la qualité de ses résultats dans les disciplines de base, français et mathématiques. Par les études qu'il avait commandées à la Direction de l'Evaluation et de la Prospective (1), le ministère de l'Education Nationale a clairement démontré, ce qui au début de la décennie 1990 a constitué pour tous une vraie surprise, que les élèves des classes à plusieurs niveaux, et singulièrement des classes uniques, notamment les classes qui regroupaient plus de trois cours, obtenaient des résultats en français comparables à ceux des élèves scolarisés dans des classes à un seul niveau et des résultats en mathématiques supérieurs, de façon statistiquement significative, à ceux des élèves scolarisés dans des classes à un seul niveau. L'efficacité de ce mode de scolarisation primaire bien adapté à la ruralité a été ainsi attestée. Pour autant, mais on ignore encore pourquoi, les bons résultats de ces élèves issus de classes à nombreux niveaux ne tiennent pas véritablement la distance, et leurs résultats scolaires déclinent à mesure que leur scolarité secondaire se déroule, au point qu'en fin de collège ceux-ci se dirigent en beaucoup moins grand nombre que les élèves urbains (-10%) vers les 2^{ndes} générales et technologiques de lycée (2). L'Observatoire de l'Ecole Rurale (OER), structure de recherche créée par les IUFM d'Aix-Marseille, Auvergne, Grenoble, Franche-Comté et Lyon, qui suit nominativement un panel de 2 500 élèves ruraux et montagnards du CM2 à la 2^{nde}, s'est donné pour tâche d'essayer de comprendre le phénomène.

Ce même observatoire a déjà montré que les écoles et les établissements ruraux qui font partie à la fois des « pôles ruraux » ou du « rural isolé » et de la « zone de montagne » (3) fonctionnent beaucoup plus en réseau et utilisent davantage les technologies de l'information et de la communication (TIC) que les autres écoles. Ces stratégies de rupture de l'isolement rural et montagnard développées à l'initiative des écoles et, souvent, des collectivités territoriales, sont accompagnées sur le plan institutionnel par des initiatives émanant de l'Etat mises en œuvre par ses échelons déconcentrés. C'est ainsi que les écoles rurales et montagnardes isolées bénéficient par exemple d'appuis pédagogique et logistique apportés d'équipes mobiles académiques de liaison et d'animation (EMALA).

Au niveau du secondaire, dans certaines régions, des établissements de petite taille, y compris des lycées, ont été implantés dans des « zones d'ombre » en matière de scolarisation pour mailler plus densément le territoire éducatif rural. Une étude menée dans l'académie de Grenoble a montré que le « rendement éducatif » des collèges sis en zone de montagne n'était pas, en règle générale, vraiment différent de ce qui se constatait en zone urbaine,

notamment pour la probabilité d'accéder au lycée. Enfin, conformément aux articles 10 et 11 de la loi « Montagne » de 1985, l'offre de formation professionnelle initiale s'est, surtout dans l'enseignement agricole, adaptée aux besoins économiques locaux, notamment dans le domaine des formations conduisant à la pluriactivité.

En définitive, l'école rurale et montagnarde, bien souvent il faut le reconnaître en raison des défis auxquels elle est en butte, parfois pour simplement survivre, continue de jouer le rôle de laboratoire social, ici pédagogique, qui a été souvent le sien. La classe à plusieurs niveaux n'est ainsi aujourd'hui plus seulement un des bons outils de la scolarisation en milieux ruraux et montagnards. Elle s'avère également un instrument de premier ordre pour faire face efficacement, en milieu urbain, aux coups d'accordéon démographique que l'urbanisation impose fréquemment. L'école rurale a donc de vrais atouts, reconnus par de nombreuses études scientifiques conduites au sein même du ministère de l'Education nationale et dans des laboratoires universitaires, pour s'imposer, aujourd'hui plus encore qu'hier, comme un vecteur du développement local tout en restant dans le cadre de ses missions définies par la loi d'orientation de 1989 toujours en vigueur.

- (1) Etudes de la Direction de la Programmation et du Développement conduites notamment par F. Oeuvarard.
- (2) Travaux de l'IREDU (A. Mingat).
- (3) Cf. décret de juin 1977